



Rapport de la Dixième session du Comité d'application

Maurice, 2-4 mai 2013

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de l'OAA
Fonctionnaires régionaux des pêches de l'OAA

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2013. Rapport de la dixième session du Comité
d'application. Maurice, 2-4 mai 2013.
IOTC-2013-CoC10-R[F], 36 pp

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.



La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilés avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des thons de l'océan Indien
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél. : +248 225 494
Fax : +248 224 364
Courriel : secretariat@iotc.org
Site Web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

CdA	Comité d'application de la CTOI
CFFA	<i>Coalition for Fair Fisheries Arrangement</i>
COI	Commission de l'océan Indien
CPC	Parties contractantes et parties coopérantes non contractantes
CS	Comité scientifique de la CTOI
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
INN	illicite, non déclarée, non réglementée
ISSF	<i>International Seafood Sustainability Foundation</i>
LSTLV	grand palangrier thonier
MCG	Mesures de conservation et de gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
OPRT	<i>Organisation for the Promotion of Responsible Tuna Fisheries</i>
PEW	<i>PEW Charitable Trust</i>
SSN	Système de surveillance des navires
UNCLOS	Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM)
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

SOMMAIRE

1	Ouverture de la session	6
2	Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session	6
3	Admission des observateurs	6
4	Examen de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.....	6
4.1	Examen général de la mise en œuvre des MCG	6
4.2	Programme régional de la CTOI sur les transbordements en mer	7
4.3	Capacité de pêche de référence et plans de développement des flottes.....	7
5	Rapports nationaux sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion	8
6	Examen des rapports d'application par pays – Rés. 10/09	8
6.1	Examen de l'application par chaque CPC des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.....	8
6.2	Identification de possibles cas de non-application et déclarations des CPC concernant leur état d'application (raisons, problèmes, etc.)	8
6.3	Discussions sur les situations individuelles d'application (processus en intersessions et discussions pour le Comité d'application 2013)	9
7	Examen des informations additionnelles concernant des activités de pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI	9
7.1	RWAD N°1	9
7.2	Full Rich	9
7.3	IMUL-A-0352KLT, IMUL-A-12939MTR et IMUL-A-0341KLT	9
7.4	Suites données aux décisions de la 16 ^e session de la Commission.....	10
7.5	Activités supposées INN signalées par les observateurs dans le cadre du Programme de transbordement de la CTOI10	10
7.6	Suites données aux décisions prises lors de la 9 ^e session du Comité d'application, approuvées par la Commission	11
8	Examen de la Proposition de Liste de navires INN et des informations fournies par les CPC relatives aux activités de pêche illégale dans la zone de compétence de la CTOI – Rés. 11/03	11
8.1	Liste des navires INN pour 2012 –revue	11
8.2	Liste provisoire des navires INN de la CTOI –Autres navires	12
9	Examen des effets de la piraterie sur les inspections en mer	13
10	Progrès accomplis concernant l'évaluation des performances	13
11	Activités du Secrétariat en appui au développement des capacités des CPC en développement	13
12	Examen des demandes d'accession au statut de partie coopérante non contractante	14
12.1	République populaire démocratique de Corée	14
12.2	Sénégal.....	14
13	Autres questions	14
13.1	Date et lieu de la 11 ^e session du Comité d'application.....	14
13.2	Élection d'un président et d'un vice-président du Comité d'application pour le prochain exercice biennuel	14
14	Revue de la proposition de rapport et adoption du rapport de la Dixième session du Comité d'application	15
	Annexe I Liste des participants	16
	Annexe II Ordre du jour de la Dixième session du Comité d'application	20
	Annexe III Liste des Documents.....	21
	Annexe IV Capacité de pêche de référence et Plans de développement des flottes	24
	Annexe V Déclarations de Maurice et du Royaume-Uni (territoires)	28
	Annexe VI Informations sur les progrès concernant la résolution 09/01 - sur les suites à donner à l'évaluation des performances.....	29
	Annexe VII Ensemble consolidé des recommandations de la 10 ^e session du Comité d'application (2-4 mai 2013) à la Commission	34

RESUME EXECUTIF

La Dixième session du Comité d'application (CdA) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Maurice, du 2 au 4 mai 2013. La réunion a été ouverte par M. Roberto Cesari, président du CdA. (Union européenne). Un total de 116 délégués de 25 membres de la Commission, 2 parties coopérantes non contractantes et 9 observateurs ont participé à la réunion.

[[paragraphe 2](#)] Le CdA **A RAPPELÉ** que l'objectif de cette réunion devrait être de renforcer l'application par les membres (parties contractantes) et les parties coopérantes non contractantes, tout d'abord en examinant les progrès réalisés durant la période d'intersession 2012-2013, en identifiant les principaux problèmes de non-application et les obstacles et difficultés rencontrés par chaque CPC, particulièrement les États riverains en développement dans l'application des mesures de conservation et de gestion (MCG) de la CTOI et, enfin, en encourageant les CPC à réaliser ces améliorations d'ici à la prochaine session.

Ce qui suit est une partie des recommandations du CdA10 à la Commission, dont l'intégralité est compilée en [Annexe VII](#).

Revue de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI

[[paragraphe 8](#)] Notant les problèmes spécifiques identifiés durant le CdA10, que de nombreuses CPC rencontrent dans la mise en œuvre, en particulier le minimum de 5% de couverture par les observateurs, les données de base exigibles, la mise en œuvre des mesures du ressort des États du port et le système de surveillance des navires (en particuliers pour les pêcheries artisanales), ainsi que les difficultés d'interprétation de certaines MCG de la CTOI, le CdA **RECOMMANDE** que les CPC poursuivent leurs efforts pour améliorer leur état d'application et, pour ce, profitent de la connaissance et de l'expérience du Secrétariat de la CTOI pour les aider à s'assurer qu'elles comprennent correctement leurs obligations stipulées dans les diverses mesures de conservation et de gestion de la Commission.

Examen des effets de la piraterie sur les inspections en mer

[[paragraphe 79](#)] Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission discute de l'opportunité d'élaborer dans l'avenir un protocole de bonnes pratiques pour les navires en transit ayant à bord des gardes armés et une mesure de gestion exécutoire formelle concernant un mécanisme régional d'arraisonnement et d'inspection en mer.

Progrès accomplis concernant l'évaluation des performances

[[paragraphe 84](#)] Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission décide si une autre évaluation des performances de la CTOI devrait être réalisée en 2014, dans la mesure où la précédente a été terminée en 2009.

Activités du Secrétariat en appui au développement des capacités des CPC en développement

[[paragraphe 87](#)] Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de renouveler son soutien aux travaux du Secrétariat en 2013, afin de lui permettre de réaliser de nouvelles missions de développement des capacités dans le but d'améliorer l'application des MCG par les membres de la CTOI et également qu'elle envisage d'élaborer un plan de travail pour 2013/2014.

Revue de la proposition de rapport et adoption du rapport de la Dixième session du Comité d'application

[[paragraphe 100](#)] Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission prenne connaissance de l'ensemble consolidé des recommandations émises par le CdA10, fourni en [Annexe VII](#).

1 OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Dixième session du Comité d'application (CdA) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Maurice, du 2 au 4 mai 2013. La réunion a été ouverte par M. Roberto Cesari, président du CdA. (Union européenne). Un total de 116 délégués de 25 membres de la Commission, 2 parties coopérantes non contractantes et 9 observateurs ont participé à la réunion. La liste des participants est fournie en [Annexe I](#).
2. Le CdA **A RAPPELÉ** que l'objectif de cette réunion devait être de renforcer l'application par les membres (parties contractantes) et les parties coopérantes non contractantes, tout d'abord en examinant les progrès réalisés durant la période d'intersessions 2012-2013, en identifiant les principaux problèmes de non-application et les obstacles et difficultés rencontrés par chaque CPC, particulièrement les États riverains en développement dans l'application des mesures de conservation et de gestion (MCG) de la CTOI et, enfin, en encourageant les CPC à réaliser ces améliorations d'ici à la prochaine session.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

3. Le CdA a adopté l'ordre du jour comme présenté en [Annexe II](#). Les documents présentés pour la réunion sont listés en [Annexe III](#). Le président a informé les participants qu'il faudrait élire un nouveau vice-président avant la fin du CdA10.

3 ADMISSION DES OBSERVATEURS

4. Soulignant l'article XII.2 du Règlement intérieur de la CTOI qui stipule que « *Les procédures des organes subsidiaires de la Commission établis conformément au paragraphe 5 de l'article XII de l'Accord sont régies, mutatis mutandis, par le Règlement intérieur de la Commission* » et conformément à l'Article VII de l'Accord portant création de la CTOI, le CdA **A ADMIS** les observateurs suivants, comme prévu par l'Article XIII du Règlement intérieur de la CTOI :

- i. Fédération russe,
- ii. *Coalition for Fair Fisheries Arrangements (CFFA)*,
- iii. *Greenpeace International*,
- iv. Commission de l'océan Indien (COI),
- v. *International Sustainable Seafood Foundation (ISSF)*
- vi. *Organisation for the Promotion of Responsible Tuna Fisheries (OPRT)*,
- vii. *PEW Charitable Trusts (PEW)*,
- viii. *US-Japan Research Institute*
- ix. Fonds mondial pour la nature (WWF).

Experts invités

- i. Experts invités de Taïwan, province de Chine.

4 EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE LA CTOI

4.1 Examen général de la mise en œuvre des MCG

5. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-CoC10-03 qui résume le niveau d'application par les membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI (CPC) de certaines des plus importantes MCG de la CTOI. Ce rapport est basé sur les informations à la disposition du Secrétariat au 12 mars 2013.
6. Le CdA **A SOULIGNÉ** qu'un certain nombre de CPC ne remplissent toujours pas leurs obligations en termes de soumission d'informations au titre des diverses mesures de conservation et de gestion abordées dans ce document. Certaines informations requises sont importantes non seulement pour garantir l'exhaustivité des jeux de données, mais également pour permettre au Comité d'application d'évaluer correctement le niveau d'application des CPC quant aux MCG concernant la surveillance de la capacité des flottes pêchant les thons tropicaux, l'espadon et le germon.
7. Le CdA **RAPPELLE** à toutes les CPC la nécessité de respecter les échéances établies pour le processus, comme stipulées au paragraphe 4 de la Résolution 10/09 *Concernant les fonctions du Comité d'application*.

Recommandations

8. Notant les problèmes spécifiques identifiés durant le CdA10 que de nombreuses CPC rencontrent dans la mise en œuvre, en particulier le minimum de 5% de couverture par les observateurs, les données de base exigibles, la mise en œuvre des mesures du ressort des États du port et le système de surveillance des navires (en particuliers pour les pêcheries artisanales), ainsi que les difficultés d'interprétation de certaines MCG de la CTOI, le CdA **RECOMMANDE** que les CPC poursuivent leurs efforts pour améliorer leur état d'application et, pour ce, profitent de la connaissance et de l'expérience du Secrétariat de la CTOI pour les aider à s'assurer qu'elles comprennent correctement leurs obligations stipulées dans les diverses mesures de conservation et de gestion de la Commission.

4.2 Programme régional de la CTOI sur les transbordements en mer

9. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des documents IOTC-2013-CoC10-04a et -4b, qui présentent des rapports sur la mise en œuvre d'un programme d'observateurs pour surveiller les transbordements en mer des grands navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI et, en particulier, listent les cas potentiels de non-application (voir section 7).
10. Le CdA **A NOTÉ** que neuf flottes ont soumis des informations sur les navires transporteurs autorisés à recevoir des transbordements en mer de leurs grands palangriers thoniers (LSTLV). Cela représente un total de 56 navires transporteurs qui ont été expressément autorisés à recevoir des transbordements des flottes participant au programme.
11. Le CdA **A NOTÉ** que, en 2012, un total de 45 (contre 42 en 2011) déploiements d'observateurs furent approuvés, sans compter les déploiements approuvés fin 2011 et qui se sont poursuivis en 2012. Un total de 801 opérations de transbordement (contre 770 en 2011) ont été observées, durant lesquelles 43 339 t de poisson (contre 37 443 t) ont été transbordées. Le patudo reste l'espèce principale dans les transbordements et représente 55% de la totalité des poissons transbordés, suivi de l'albacore (16,3%) et du germon (9,3%). Globalement, les thons et les porte-épées ont représenté en 2012 environ 92% des espèces transbordées (contre 72% en 2011). Par rapport à 2011, la quantité totale de poissons transbordée en 2012 a légèrement augmenté.

4.3 Capacité de pêche de référence et plans de développement des flottes

12. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des documents IOTC-2013-CoC10-05 et 05 Add_1, qui résument les informations à disposition du Secrétariat, au titre de la Résolution 09/02 *Concernant la mise en place d'une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes*, afin d'aider les CPC à évaluer l'application de la limitation de la capacité de pêche, en particulier en ce qui concerne les dispositions des paragraphes 1, 6, 7 et 8 de la Résolution 09/02.
13. Le CdA **A NOTÉ** que l'évolution globale de la capacité de pêche peut être évaluée en comparant la capacité active en 2012 avec les capacités de référence en 2006 et 2007. La capacité en 2012 reflète une diminution de la pression de pêche par rapport aux niveaux de 2006 et 2007. En cas de différences entre les registres des CPC et celui de la CTOI en matière de capacité de référence pour les années de référence, les CPC sont encouragées à travailler avec le Secrétariat pour résoudre les problèmes identifiés dans les meilleurs délais.
14. Le CdA **A NOTÉ** que certaines CPC n'ont toujours pas fourni une liste de leurs navires en activité en 2012 et a décidé que ces CPC devraient le faire durant cette session, en consultation avec le Secrétariat.
15. Le CdA **A NOTÉ** que, en ce qui concerne les thons tropicaux, les résultats révèlent que la capacité active en 2012 (509 206 t) a diminué par rapport à la capacité de référence de 2006 (585 292 tonnes), et représente un peu plus que la moitié de la capacité limite de référence qui était prévue pour 2012 (952 259 tonnes). Cette valeur inférieure aux prévisions résulte d'une réduction de la capacité de la plupart des flottes et également de l'incapacité de la plupart des CPC ayant un PDF à le mettre en application. Un tableau révisé contenant les informations fournies par les CPC durant CdA10 est fourni en [Annexe IV](#).
16. Le CdA **A NOTÉ** que, en ce qui concerne l'espadon et le germon, il y a eu une baisse significative de la capacité des navires ciblant ces espèces au cours des deux dernières années. Trois CPC qui n'ont pas indiqué de capacité de référence pour cette pêcherie avaient néanmoins des navires pêchant l'espadon et le germon en 2012.

5 RAPPORTS NATIONAUX SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION

17. Le CdA **A NOTÉ** que, en 2013, 27 « rapports de mise en œuvre » nationaux ont été fournis par les CPC (25 membres et 2 parties coopérantes non contractantes), contre 28 en 2012. Le CdA a rappelé l'importance de la soumission en temps et heure des rapports nationaux de mise en œuvre et a pressé les CPC qui ne respectent pas leurs obligations de déclaration dans ce domaine (Érythrée, Guinée, Pakistan, Sierra Leone, Soudan et Yémen) de fournir leur rapport national de mise en œuvre au Secrétariat, dès que possible.
18. Le CdA **A RAPPELÉ** aux CPC leur obligation, au titre de l'Article X.2 de l'Accord portant création de la CTOI, de soumettre à la Commission un rapport national de mise en œuvre des actions prises pour rendre effectives les dispositions de l'Accord CTOI et pour mettre en œuvre les MCG adoptées par la Commission. Ces rapports de mise en œuvre doivent être envoyés au Secrétaire exécutif de la Commission au plus tard 60 jours avant la date de la prochaine session ordinaire de la CTOI.
19. Le CdA **A DÉCIDÉ** que les points concernant chaque rapport national de mise en œuvre seraient examinés conjointement au point 6 de l'ordre du jour concernant les rapports d'application préparés par le Secrétariat.

Recommandations

20. Le CdA **RECOMMANDE** que les CPC qui n'ont pas soumis leur rapport de mise en œuvre national pour 2013 le fassent dans les meilleurs délais. Le Secrétariat travaillera avec chacune de ces CPC pour s'assurer que son rapport national soit soumis et publié sur le site Web de la CTOI et pour informer l'ensemble des CPC de la réception de chaque rapport par le biais d'une circulaire.

6 EXAMEN DES RAPPORTS D'APPLICATION PAR PAYS – RES. 10/09

6.1 Examen de l'application par chaque CPC des mesures de conservation et de gestion de la CTOI

21. Le CdA **A PRIS NOTE** des rapports d'application de chaque CPC (IOTC-2013-CoC10-CR01 à -CR33) et a remercié le Secrétariat pour leur élaboration.
22. Le CdA **A RECONNU** que l'élaboration de ces rapports, basés sur les questionnaires d'application, avait pour objectif, en sus des discussions sur l'identification des zones de non-application, d'améliorer la compréhension et la mise en œuvre des MCG de la CTOI par l'ensemble des CPC.
23. Le CdA **A DÉCIDÉ** d'évaluer individuellement l'application par chacune des CPC des MCG de la CTOI et des obligations de déclaration associées. Sur la base des informations fournies par les CPC et de l'examen des Rapports d'application par pays et des « Rapports de mise en œuvre » nationaux, le CdA **A RELEVÉ** des variations significatives du niveau d'application des CPC.
24. Le CdA **S'EST FÉLICITÉ** des progrès réalisés par chaque CPC en matière d'application des MCG de la CTOI en 2012/2013 et encourage les CPC à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer leur niveau d'application durant la période d'intersession.
25. Le CdA **A PRIS NOTE** des déclarations de Maurice et du Royaume-Uni (TOM), fournies en [Annexe V](#).
26. Le CdA **A INVITÉ** le Secrétariat à présenter des informations sur les flottes de Taïwan, Province de Chine opérant dans l'océan Indien. Taïwan, Province de Chine a une importante flotte de palangriers qui débarque environ 85 000 t de thons et d'espèces apparentées chaque année. Le CdA a demandé à l'expert invité de Taïwan, Province de Chine de présenter un résumé des actions prises pour respecter les MCG de la CTOI.
27. Le CdA **A PRIS NOTE** des actions prises par la flotte de palangriers de Taïwan, Province de Chine pour respecter les différentes MCG de la CTOI. Un rapport transmis au Secrétariat par Taïwan, Province de Chine et peut être fourni aux CPC sur simple demande.

6.2 Identification de possibles cas de non-application et déclarations des CPC concernant leur état d'application (raisons, problèmes, etc.)

28. Le CdA **A NOTÉ** les réponses des CPC concernant les problèmes de non-application et a décidé d'inclure les réponses de chaque CPC et les difficultés qu'elles rencontrent dans la mise en œuvre.

6.3 Discussions sur les situations individuelles d'application (processus en intersessions et discussions pour le Comité d'application 2013)

29. Le CdA **A DÉCIDÉ** que l'état d'application de chaque CPC sera résumé et constituera le contenu des « lettres de commentaires concernant les problèmes d'application », qui seront envoyées aux chefs de délégation dans le cadre de la 17^e Session de la Commission (S17) par son Président, y compris les problèmes que les CPC rencontrent dans la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.
30. Le CdA **A SOULIGNÉ** que six CPC (Érythrée, Guinée, Pakistan, Sierra Leone, Soudan et Yémen) n'étaient pas présentes à la réunion CdA10 et **A RAPPELÉ** que la participation de toutes les CPC à chaque réunion du CdA est essentielle pour garantir le fonctionnement efficace de la Commission.
31. Le CdA **A DÉCIDÉ** que le Président du CdA posera des questions par écrit à chaque CPC qui n'a pas assisté à la réunion du CdA. Dans le cas des CPC qui assisteront à S17, il le fera le premier jour de cette réunion. Pour les CPC qui n'assisteront pas à S17, la « lettre de commentaires concernant les problèmes d'application » sera envoyée par le Président de la CTOI après la réunion de la Commission et fera part des préoccupations découlant de l'absence de la CPC concernée aux réunions de la CTOI.

Recommandations

32. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission décide de la rédaction et de l'envoi par le Président de la CTOI aux CPC concernées de lettres de commentaires soulignant les points de non-application ainsi que les difficultés et obstacles rencontrés.
33. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage d'adopter une date limite (par exemple 60 ou 90 jours avant la session annuelle suivante de la Commission) pour les réponses des CPC aux « lettres de commentaire sur les questions d'application » de la Commission sur la base des délibérations du CdA.
34. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage les mesures à mettre en place pour donner suite aux problèmes listés dans l'[Annexe IV](#), y compris les activités de développement des capacités qui permettraient de remédier à ces problèmes, en particulier pour les États côtiers en développement.

7 EXAMEN DES INFORMATIONS ADDITIONNELLES CONCERNANT DES ACTIVITES DE PECHE INN DANS LA ZONE DE COMPETENCE DE LA CTOI

35. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-CoC10-08a qui présente un rapport sur des activités de pêche potentiellement INN dans la zone de compétence de la CTOI, signalées par trois CPC. Dans la mesure où les CPC en question n'ont pas demandé que les navires concernés soient inscrits sur la Proposition de Liste des navires INN de la CTOI, ces renseignements sont fournis pour l'information des CPC et pour qu'elles prennent les mesures qu'elles jugeront appropriées lors de la 10^e session du Comité d'application.

7.1 RWAD N°1

36. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des informations fournies par Maurice concernant le refus de débarquement des captures du palangrier *RWAD N°1* battant pavillon d'Oman et soupçonné d'avoir réalisé un transbordement en haute mer en violation de la résolution 12/05 de la CTOI.
37. Le CdA **A PRIS NOTE** de l'engagement d'Oman à coopérer avec Maurice pour enquêter sur les allégations de transbordements en mer en violation de la résolution 12/05.

7.2 Full Rich

38. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des informations obtenues dans le cadre du Programme régional d'observateurs de la CTOI pour la surveillance des transbordements en mer concernant le palangrier *Full Rich* battant pavillon de la République populaire démocratique de Corée et soupçonné d'opérer dans la zone de compétence de la CTOI en violation de la résolution 07/02 de la CTOI. Le CdA a déferé la discussion de cette question à la 17^e session de la Commission (S17), à laquelle la RPDC devrait être présente.

7.3 IMUL-A-0352KLT, IMUL-A-12939MTR et IMUL-A-0341KLT

39. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des informations fournies par les documents IOTC-2013-CoC10-08a et -08b concernant les palangriers/fileyeurs IMUL-A-0352KLT, IMUL-A-12939MTR et IMUL-A-0341KLT, battant pavillon du Sri Lanka, soupçonnés d'activités INN dans la zone de compétence de la CTOI. Le CdA **A NOTÉ** les actions prises par le Sri Lanka à l'encontre de ces navires.

40. Le CdA **RECOMMANDE** que, à l'avenir, les informations concernant les cas INN soient transmises par la voie officielle, c'est à dire au Secrétariat, suivant la procédure établie par la CTOI.

7.4 Suites données aux décisions de la 16^e session de la Commission

41. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-CoC10-08b dans lequel le Royaume-Uni (TOM) fournit des informations sur des activités de pêche INN conduites dans les eaux de l'archipel des Chagos.
42. Le CdA **A REMARQUÉ** que, en 2012, le Royaume-Uni (TOM) avait présenté une note décrivant l'historique de pêche INN persistante dans les eaux de l'archipel des Chagos par des navires battant pavillon sri-lankais pendant plusieurs années (IOTC-2012-CoC09-08b). Cette note soulevait des préoccupations quant à la capacité des autorités compétentes sri-lankaises à remplir leurs obligations internationales, y compris en ce qui concerne les MCG de la CTOI et cherchait à obtenir un engagement à essayer de résoudre le problème.
43. Le CdA **A NOTÉ** que le R.-U. (TOM) et les autorités du Sri Lanka ont mis en place en 2011 un mécanisme bilatéral d'échange d'informations sur les navires INN, renforcé suite aux discussions qui ont eu lieu à Fremantle en 2012. Ce mécanisme fonctionne bien et cette collaboration renforcée avec les autorités sri-lankaises est la bienvenue dans la lutte contre la pêche INN.
44. Le CdA **A NOTÉ** que, bien qu'on observe toujours des activités INN dans les eaux de l'archipel des Chagos, les autorités sri-lankaises ont pris des mesures de développement des capacités et pour régler certains des problèmes identifiés au cours de CdA09 (en 2012).
45. Le CdA **A ENCOURAGÉ** le Sri Lanka à poursuivre son travail d'amélioration de l'application des MCG de la CTOI par ses flottes et à travailler étroitement avec les autres CPC et le Secrétariat, comme il l'a fait en 2012.

Recommandations

46. Le CdA **RECOMMANDE** que le Sri Lanka continue de fournir les rapports mensuels, y compris i) des preuves des actions prises à l'encontre des navires INN, ii) les noms des propriétaires et capitaines actuels et précédents et iii) les numéros CTOI de la Liste des navires autorisés, dans un format standardisé, même si aucune nouvelle information n'est disponible, pour chacun des navires signalés à la CTOI pour pêche INN.
47. Le CdA **RECOMMANDE** que le Sri Lanka fournisse régulièrement au Secrétariat, pour circulation à la Commission, des informations sur la mise en œuvre de sa feuille de route pour le mécanisme de surveillance des navires et sur l'adoption de nouveaux critères pour un régime de licences hauturières.

7.5 Activités supposées INN signalées par les observateurs dans le cadre du Programme de transbordement de la CTOI

48. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-CoC10-08c Rev_1 qui fournit un résumé des possibles infractions aux réglementations de la CTOI par de grands navires de pêche (LSTLV ou navires transporteurs), observées par des observateurs déployés dans le cadre du programme en 2012, conformément aux dispositions de la Résolution 12/05 *Établissant un programme pour les transbordements des grands navires de pêche*.
49. Le CdA **A NOTÉ** que 169 infractions potentielles ont été signalées en 2012 (contre 84 en 2011). Ces infractions potentielles ont été consignées et communiquées par le Secrétariat aux flottes concernées participant au programme, une fois les rapports de déploiements concernés validés par le Secrétariat. Ces infractions potentielles sont les suivantes :
- 77 cas dans lesquels les capitaines n'ont pu soumettre à inspection les livres de pêche, ou ont soumis des livres de pêche incomplets ;
 - 40 cas relatifs au marquage des navires ;
 - 36 inspections durant lesquelles les capitaines n'ont pas fourni de licence ou d'autorisation de pêche valide ;
 - 12 navires sur lesquels soit il n'y avait pas de SSN, soit le SSN n'était pas opérationnel ;
 - 3 cas relatifs à des navires absents du Registre des navires autorisés de la CTOI ;
 - 1 cas d'obstruction au travail d'un observateur.

50. Le CdA **A NOTÉ** que tous les rapports d'observateurs du Programme de transbordements en mer de la CTOI ont été transmis aux pays concernés pour information et action. Le CdA a donc demandé aux pays d'étudier les rapports et de donner suite aux irrégularités identifiées, le cas échéant. Afin de faciliter cette tâche, le CdA a demandé au Secrétariat de la CTOI de continuer à mettre en évidence les problèmes identifiés par les observateurs, lors de l'envoi de ces rapports aux flottes concernées.

7.6 Suites données aux décisions prises lors de la 9^e session du Comité d'application, approuvées par la Commission

51. Le CdA **A NOTÉ** que, en plus des 169 cas mentionnés dans le document IOTC-2013-CoC10-08c Rev_1, il existe d'autres cas qui demandent à être examinés par les CPC du pavillon en 2012/2013.

Recommandations

52. Le CdA **RECOMMANDE** que les CPC identifiées dans le document IOTC-2013-CoC10-08c Rev_1, un résumé des infractions potentielles aux réglementations de la CTOI par de grands navires de pêche (LSTLV ou transporteurs) qui n'ont pas soumis de réponse au Comité, enquêtent et fassent rapport à la CTOI, via son Secrétariat et dans les 3 mois suivant la fin de la 17^e Session de la Commission, sur les résultats de leurs investigations et sur les suites données aux irrégularités identifiées. Afin d'aider à l'évaluation des éventuelles infractions, des copies des livres de pêche, des traces SSN, des licences et de tout autre document pertinent, devront être fournies par l'État du pavillon.

53. Le CdA **RECOMMANDE** que le Secrétariat assure un suivi, d'une année sur l'autre, des situations d'infractions potentielles relevées afin de permettre au CdA d'identifier les cas d'infractions répétées.

8 EXAMEN DE LA PROPOSITION DE LISTE DE NAVIRES INN ET DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LES CPC RELATIVES AUX ACTIVITES DE PECHE ILLEGALE DANS LA ZONE DE COMPETENCE DE LA CTOI – RES. 11/03

54. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-CoC10-07 Rev_1 qui présente la Proposition de Liste de navires INN et inclut la liste des navires actuellement inscrits et ceux qui sont proposés pour inscription, conformément à la Résolution 11/03 *visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI*.

8.1 Liste des navires INN pour 2012 –revue

8.1.1 « Ocean Lion » (pavillon inconnu)

55. Le CdA **A NOTÉ** qu'aucune nouvelle information n'était disponible au sujet de l'*Ocean Lion*.

Recommandations

56. Le CdA **RECOMMANDE** que l'*Ocean Lion* soit maintenu sur la Liste des navires INN de la CTOI dans la mesure où aucune nouvelle information n'a été présentée pour examen par le CdA10.

8.1.2 « Yu Maan Won » (pavillon inconnu)

57. Le CdA **A NOTÉ** qu'aucune nouvelle information n'était disponible au sujet du *Yu Maan Won*.

Recommandations

58. Le CdA **RECOMMANDE** que le *Yu Maan Won* soit maintenu sur la Liste des navires INN de la CTOI dans la mesure où aucune nouvelle information n'a été présentée pour examen par le CdA10.

8.1.3 « Gunuar Melyan 21 » (pavillon inconnu)

59. Le CdA **A NOTÉ** qu'aucune nouvelle information n'était disponible au sujet du *Gunuar Melyan 21*.

Recommandations

60. Le CdA **RECOMMANDE** que le *Gunuar Melyan 21* soit maintenu sur la Liste des navires INN de la CTOI dans la mesure où aucune nouvelle information n'a été présentée pour examen par le CdA10.

8.1.4 « Hoom Xiang II » (pavillon inconnu)

61. Le CdA **A NOTÉ** qu'aucune nouvelle information n'avait été fournie sur le pavillon de ce navire.

Recommandations

62. Le CdA **RECOMMANDE** que le *Hoom Xiang II* soit maintenu sur la Liste des navires INN de la CTOI et que le gouvernement malaisien s'efforce d'identifier le nouveau pavillon de ce navire.

8.2 Liste provisoire des navires INN de la CTOI –Autres navires

63. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des éléments fournis pour l'inscription de nouveaux navires sur la Liste des navires INN et des réponses des États du pavillon concernés, comme résumé dans les paragraphes ci-dessous.
64. Le CdA **RECOMMANDE** qu'un appui juridique adéquat soit présent lors des futures sessions du CdA pour assister les membres dans leurs discussions sur les cas potentiellement INN.

8.2.1 Txori Argi (UE(Espagne))

65. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des informations fournies par le Mozambique en appui à sa demande d'inscription sur la Liste INN du *Txori Argi*, un sennear battant pavillon de l'UE(Espagne).
66. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des informations fournies par l'UE concernant le *Txori Argi* et décrivant la situation selon l'UE. Sur la base des informations présentées, l'UE a demandé que le CdA n'inscrive pas le navire sur la Liste des navires INN de la CTOI.

Recommandations

67. Le CdA **A DÉFÉRÉ** la décision sur cette question à la 17^e session de la Commission.
68. Le CdA **A ENCOURAGÉ** la poursuite des discussions bilatérales entre l'UE et le Mozambique d'ici à la 17^e session de la Commission et demande que les résultats en soient communiqués durant la session lors de la discussion sur la Liste provisoire des navires INN.

8.2.2 FU HSIANG FA N°21 (pavillon inconnu)

69. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des informations fournies par Belize en appui à sa demande d'inscription sur la Liste INN du *FU HSIANG FA N°21*, un palangrier dont le pavillon est inconnu.

Recommandations

70. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage d'ajouter le *FU HSIANG FA N°21* sur la Liste provisoire des navires INN de la CTOI, comme prévu par le paragraphe 12 de la Résolution 11/03.

8.2.3 HSIANG FA 26 (Seychelles)

71. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des informations fournies par la Tanzanie en appui à sa demande d'inscription sur la Liste INN du *HSIANG FA 26*, un palangrier battant pavillon des Seychelles.
72. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des informations fournies par les Seychelles sur le *HSIANG FA 26*, qui décrivent les actions prises par les Seychelles pour enquêter sur ces allégations. Sur la base des informations présentées, les Seychelles ont demandé que le CdA n'inscrive pas le *HSIANG FA 26* sur la Liste des navires INN.

Recommandations

73. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de maintenir le *HSIANG FA 26* sur la Liste provisoire des navires INN de la CTOI, comme prévu par le paragraphe 14 de la Résolution 11/03.

8.2.4 Hwa Kun N°168 (Taïwan, Province de Chine)

74. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des informations fournies par la Tanzanie en appui à sa demande d'inscription sur la Liste INN du *Hwa Kun N°168*, un palangrier de Taïwan, Province de Chine.
75. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** des informations fournies par Taïwan, Province de Chine sur le *Hwa Kun N°168*, qui décrivent les efforts entrepris par Taïwan, province de Chine pour enquêter sur ces allégations. Sur la base des informations présentées, Taïwan, Province de Chine a demandé que le CdA n'inscrive pas le *Hwa Kun N°168* sur la Liste des navires INN.

Recommandations

76. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de maintenir le *Hwa Kun N°168* sur la Liste provisoire des navires INN de la CTOI, comme prévu par le paragraphe 14 de la Résolution 11/03.

9 EXAMEN DES EFFETS DE LA PIRATERIE SUR LES INSPECTIONS EN MER

77. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-CoC10-10 qui explique comment l'augmentation du nombre de personnels de sécurité à bord des thoniers dans l'océan Indien a permis à certains de ces navires de retourner dans des zones de pêche précédemment abandonnées dans le nord-ouest de l'océan Indien.
78. Le CdA **A PRIS NOTE** des actions unilatérales que le R.-U. (TOM) entend prendre de façon préemptive avant l'adoption éventuelle d'un protocole de bonnes pratiques de la CTOI et le R.-U. (TOM) demande aux États du pavillon de coopérer à leur mise en œuvre.

Recommandations

79. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission discute de l'opportunité d'élaborer dans l'avenir un protocole de bonnes pratiques pour les navires en transit ayant à bord des gardes armés et une mesure de gestion exécutoire formelle concernant un mécanisme régional d'arraisonnement et d'inspection en mer.

10 PROGRES ACCOMPLIS CONCERNANT L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

80. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-CoC10-06 qui présente l'état de mise en œuvre de chacune des recommandations issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, intéressant le CdA.

81. Le CdA **A NOTÉ** que les deux recommandations suivantes du Comité d'évaluation des performances restent en suspens :

- Recommandation 9 : Lorsque les causes de non-application sont identifiées et que tous les efforts raisonnables pour améliorer la situation ont été faits, tout membre ou non membre qui continue à ne pas appliquer sera sanctionné de manière adéquate (par exemple par le biais de mesures commerciales).
- Recommandation 54 : La CTOI devrait établir un mécanisme de sanctions pour non-application et charger le Comité d'application d'élaborer une approche structurée pour les cas d'infractions.

82. Le CdA **A MIS À JOUR** le tableau de synthèse en y incluant une proposition de calendrier et de priorités pour chacune des recommandations concernant les travaux du CdA, pour examen par la Commission.

Recommandations

83. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission prenne connaissance de l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, intéressant le CdA, fourni en [Annexe VI](#).

84. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission décide si une autre évaluation des performances de la CTOI devrait être réalisée en 2014, dans la mesure où la précédente a été terminée en 2009.

11 ACTIVITES DU SECRETARIAT EN APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DES CPC EN DEVELOPPEMENT

85. Le CdA **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2013-CoC10-09 qui présente un résumé des activités entreprises par le Secrétariat en appui à la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion adoptées par la CTOI en 2012.

86. Le CdA **A RECONNU** la valeur du travail réalisé par le Secrétariat en 2012, en appui aux activités de développement des capacités pour améliorer la compréhension et l'application des MCG.

Recommandations

87. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de renouveler son soutien aux travaux du Secrétariat en 2013, afin de lui permettre de réaliser de nouvelles missions de développement des capacités dans le but d'améliorer l'application des MCG par les membres de la CTOI et également qu'elle envisage d'élaborer un plan de travail pour 2013/2014.

12 EXAMEN DES DEMANDES D'ACCESSION AU STATUT DE PARTIE COOPERANTE NON CONTRACTANTE

12.1 République populaire démocratique de Corée

88. Le CdA **A REMARQUÉ** que la République populaire démocratique de Corée n'était pas présente au CdA10 pour présenter sa candidature au statut de partie coopérante non contractante (IOTC-2013-CoC10-CNCP01). Le CdA a donc déféré cette candidature à la 17^e Session de la Commission.

Recommandations

89. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission examine la candidature au renouvellement du statut de partie coopérante non contractante de la République populaire démocratique de Corée, durant la 17^e Session de la Commission.

12.2 Sénégal

90. Le CdA **A NOTÉ** la candidature du Sénégal au statut de partie coopérante non contractante (IOTC-2013-CoC10-CNCP02).

Recommandations

91. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de renouveler le statut de partie coopérante non contractante du Sénégal.

Afrique du sud, République d'

92. Le CdA **A NOTÉ** la candidature au statut de partie coopérante non contractante de l'Afrique du Sud (IOTC-2013-CoC10-CNCP03).

Recommandations

93. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de renouveler le statut de partie coopérante non contractante de l'Afrique du Sud.

Djibouti

94. Le CdA **A REMARQUÉ** que Djibouti n'était pas présent au CdA10 pour présenter sa candidature au statut de partie coopérante non contractante (IOTC-2013-CoC10-CNCP04). Le CdA a donc déféré cette candidature à la 17^e Session de la Commission.

Recommandations

95. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission examine la candidature au statut de partie coopérante non contractante de Djibouti durant la 17^e Session de la Commission.

13 AUTRES QUESTIONS

13.1 Date et lieu de la 11^e session du Comité d'application

96. Le CdA **A NOTÉ** que les options qui s'offrent à lui concernant la tenue de sa prochaine session sont soit qu'elle se tienne immédiatement avant la réunion de la Commission, soit à une autre période dans l'année.

97. Le CdA **RECOMMANDE** que la 11^e session du Comité d'application se tienne immédiatement avant la 18^e Session de la Commission. Les dates et lieu exacts seront déterminés par la Commission lors de sa 17^e session.

13.2 Élection d'un président et d'un vice-président du Comité d'application pour le prochain exercice biennuel

98. Le CdA **A APPELÉ** à la nomination de candidats pour les positions de président et de vice-président pour le prochain exercice biennuel. M. Herminio Tembe (Mozambique) et M. Hosea Gonza Mbilinyi (Tanzanie) ont été nommés et élus respectivement président et vice-président du CdA pour le prochain exercice biennuel.

99. Le CdA **A REMERCIÉ** le président sortant, M. Roberto Cesari (Union européenne) pour l'excellence de sa présidence et pour son leadership dans ces moments difficiles mais néanmoins progressistes.

14 REVUE DE LA PROPOSITION DE RAPPORT ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIXIEME SESSION DU COMITE D'APPLICATION

100. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission prenne connaissance de l'ensemble consolidé des recommandations émises par le CdA10, fourni en [Annexe VII](#).
101. Le rapport de la Dixième session du Comité d'application (IOTC-2013-CoC10-R) a été adopté le 4 mai 2013.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENT

M. Roberto **Cesari**
DG Maritime Affairs and Fisheries
Email: roberto.cesari@ec.europa.eu

VICE-PRÉSIDENT

Vacant

MEMBRES DE LA CTOI**AUSTRALIE****Chef de délégation**

Ms Claire **Van der Geest**
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Email: claire.vandergeest@daff.gov.au

Suppléant

M. Steve **Auld**
Australian Fisheries Management Authority
Email: Steve.Auld@afma.gov.au

Conseiller(s)

M. Nathaniel **Pelle**
Email: nathaniel.pelle@greenpeace.org

Prof Alistair **McIlgorm**
ANCORS, University of Wollongong
Email: amcilgor@uow.edu.au

BELIZE**Chef de délégation**

M. Robert Anthony **Robinson**
Belize Fisheries Department
Email: robertrbz@gmail.com

Suppléant

M. Wilfrido **Pott**
Belize Fisheries Department
Email: wilpott@gmail.com

CHINE**Chef de délégation**

M. Chen **Wan**
Division of Distant Water Fishing
Bureau of Fisheries
Ministry of Agriculture of China
Email: bofdwf@agri.gov.cn
admin@tuna.org.cn

Suppléant

Prof Liuxiong **Xu**
College of Marine Science, Shanghai Ocean University
Email: admin@tuna.org.cn

Conseiller(s)

Ms Mengjie **Xiao**
China Overseas Fisheries Association
Email: admin@tuna.org.cn

COMORES**Chef de délégation**

M. Ahmed Said **Soilihi**
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat
Email: ahmed_ndevoou@yahoo.fr

ÉRYTHRÉE

Absente

UNION EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE)**Chef de délégation**

M. Stefaan **Depypere**
International Affairs and Markets
European Union
Email: stefaan.depypere@ec.europa.eu

Suppléant

M. Seppo **Nurmi**
Email: seppo.nurmi@ec.europa.eu

Conseiller(s)

Ms Rikke **Nielsen**
Email: rikke.nielsen@ec.europa.eu

M. Mirko **Marcolin**
European Commission
Email: mirko.marcolin@ec.europa.eu

M. Jonathan **Lansley**
Email: Jon.Lansley@ec.europa.eu

M. Denis **Reiss**
Email: denis.reiss@ceas.europa.eu

M. Carlos **Moreno Blanco**
Spain European Union
Email: cmorenob@magrama.es

Ms Mar **Fernandez Merlo**
Spain European Union
Email: marmerlo@magrama.es

M. Rodriguez **Sahagun**
ANABAC
Email: juanpablo@anabac.org

FRANCE**Chef de délégation**

M. Jonathan **Lemeunier**
MEDDE-DPMA
Email: jonathan.lemeunier@developpement-durable.gouv.fr

Suppléant

M. Emmanuel **Reuillard**
Conseiller(s), TAAF
Email: Emmanuel.reuillard@taaf.fr

GUINÉE

Absente

INDE**Chef de délégation**

Dr Kandachamy **Vijayakumaran**
Fishery Survey of India
Email: vijayettan@yahoo.com

INDONÉSIE**Chef de délégation**

M. Agus A **Budhiman**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: budhiman2004@yahoo.com

Suppléant

Ms Erni **Widjajanti**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: erwijaya@yahoo.com

Conseiller(s)

M. Yayan **Hernuryadin**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: boyan_nuryadin@yahoo.co.id

M. Trigustono **Supriyanto**
Ministry of Foreign Affairs
Email: trigustino@yahoo.com

Ms Fifi **Rifiani**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: rifiani.fifi@gmail.com

Dr Ali **Suman**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: alisuman_62@yahoo.com

M. Muhammad **Taufik**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: taufik.brpl@gmail.com

M. **Mahrus**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: mahrus_mmaf@yahoo.com

Ms Sere Alina **Tampubolon**
Marine and Fisheries Resources Surveillance
Email: serealinat@yahoo.com

IRAN (RÉP. ISLAMIQUE D')**Chef de délégation**

M. Ali Asghar **Mojahedi**
Iran Fisheries Organization
Email: a_mojahedi@hotmail.com

JAPON**Chef de délégation**

M. Hiromi **Isa**
Fisheries Agency of Japan
Email: isa_hiromi@nm.maff.go.jp

Suppléant

M. Morio **Kaneko**
Fisheries Agency of Japan
Email: morio_kaneko@nm.maff.go.jp

Conseiller(s)

M. Tsunehiko **Motooka**
Fisheries Agency of Japan
Email: tsunehiko_motooka@nm.maff.go.jp

M. Yuki **Morita**
Fisheries Agency of Japan
Email: morita_yuuki@nm.maff.go.jp

M. Takeshi **Kodo**
Ministry of Foreign Affairs
Email: takeshi.kodo@mofa.go.jp

Dr Tsutomu **Nishida**
National Research Institute of Far Seas
Fisheries
Email: tnishida@affrc.go.jp

M. Kojiro **Gemba**
Japan Tuna Fisheries Co-operative
Association
Email: gyojo@japantuna.or.jp

M. Michio **Shimizu**
National Ocean Tuna Fishery Association
Email: ms-shimizu@zengyoren.jf-net.ne.jp

M. Sakae **Terao**
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association
Email: japan@kaimaki.or.jp

KENYA**Chef de délégation**

M. Godfrey Vincent **Monor**
Ministry of Fisheries Development
Email: monorgv@gmail.com

CORÉE (REPUBLIC OF)**Chef de délégation**

M. Kuk Il **Choi**
Ministry of Oceans and Fisheries
Email: galaxy038@korea.kr
icdmomaf@chol.com

Suppléant

M. Jeongseok **Park**
Ministry of Oceans and Fisheries
Email: jeongseok.korea@gmail.com
icdmomaf@chol.com

Conseiller(s)

Dr Zang Geun **Kim**
National Fisheries Research and
Development Institute
Email: zgkim@korea.kr

Ms Jiwon **Yoon**
Institute for International Fisheries
Cooperation
Email: jiwon.yoon@ififc.org

M. Bruce **Lee**
Dongwon Industries Co., Ltd
Email: bruce2891@dongwon.com

M. SoungHo **Shin**
Dongwon Industries Co., Ltd
Email:

M. Kim **Hyosang**
Korea Overseas Fisheries Association
Email: coelho@kosfa.org

MADAGASCAR**Chef de délégation**

M. Désiré **Tilahy**
Directeur Général de la Pêche et des
Ressources Halieutiques
Email: tilahydesire@yahoo.fr

Suppléant

Mr. Harimandimdy **Rasolonjatovo**
Chef du Centre de Surveillance de la Pêche
Email: rasolo.vevey@blueonline.mg

MALAYSIA**Chef de délégation**

Ms Syahrizad **Mahpar**
Crops, Livestock and Fisheries Industry
Division
Ministry of Agriculture and Agro-Based
Industry
Email: syahrizad@moa.gov.my

Suppléant

Ms Nur Shazatul Shima **Rampli**
Ministry of Agriculture and Agro-based
Industry
Email:

Conseiller(s)

M. Mohd Noor **Noordin**
Department of Fisheries Malaysia
Email: mn@do.gov.my

M. Samsudin **Bin Basir**
Department of Fisheries Malaysia
Email: s_basir@yahoo.com
samsudin@dof.gov.my

M. Lim Chin **Hock**
Kha Yang Marine Sdn. Bhd.
Email: lim@khayang.com

M. Ooi Wee **Seong**
Kha Yang Marine Sdn. Bhd.
Email: ows@khayang.com

M. Adrian Lee Szion **Wye**
Blue Ocean Holding Sdn. Bhd.
Email:

MALDIVES**Chef de délégation**

Dr Hussain Rasheed **Hassan**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Email: hussain.hassan@fishagri.gov.mv

Suppléant

Dr Mohammed Shiham **Adam**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Email: msadam@mrc.gov.mv

MAURICE**Chef de délégation**

M. Sreenivasan **Soondron**
Ministry of Fisheries
Email: ssoondron@gmail.com

Suppléant

M. Sunil Panray **Beeharry**
Ministry of Fisheries
Email: sbeeharry@mail.gov.mu

Conseiller(s)

M. Subhas Chandra **Bauljeewon**
Ministry of Fisheries
Email: sbauljeewon@mail.gov.mu

Ms Trishna **Sooklall**

Ministry of Fisheries (Albion Fisheries
Research Centre)
Email: tsooklall@mail.gov.mu

Ms Zahirah **Dhurmeea**

Ministry of Fisheries (Albion Fisheries
Research Centre)
Email: zdhurmeea@mail.gov.mu

MOZAMBIQUE**Chef de délégation**

M. Herminio **Tembe**
Ministry of Fisheries
Email: htembe@mozpesca.gov.mz

Suppléant

M. Simeao **Lopes**
National Fisheries Administration
Ministry of Fisheries
Email: slopes@adnap.gov.mz
slopes41@hotmail.com

Conseiller(s)

M. Manuel **Castiano**
Ministry of Fisheries
Email: mcastiano@mozpesca.gov.mz
mcastiano@gmail.com

M. Avelino Alfiado **Munwane**
Ministry of Fisheries-ADNAP
Email: avelinoalfiado@hotmail.co.uk

M. Peter **Flewwelling**

Ministry of Fisheries (Fisheries Research
Institute)
Email: peteflewwelling@yahoo.ca

OMAN**Chef de délégation**

Dr Ahmed Mohammed **Al-Mazroui**
Ministry of Agriculture and Fisheries
Email: ahmed.mazroui@mofw.gov.om
Ahmed.almazrui20@gmail.com

Suppléant

M. Tariq **Al-Mamari**
Ministry of Agriculture and Fisheries
Email: tariq_almamari@yahoo.com

PAKISTAN

Absent

PHILIPPINES**Chef de délégation**

M. Benjamin F. S. **Tabios Jr.**
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
Email: btabios@bfar.da.gov.ph

Suppléant

M. Richard **Sy**
OPRT Philippine
Email: syrichard139@gmail.com

SEYCHELLES**Chef de délégation**

M. Roy **Clarisse**
Seychelles Fishing Authority
Email: royc@sfa.sc

Suppléant

Mr. Vincent **Lucas**
Seychelles Fishing Authority
Email: vlucas@sfa.sc

Conseiller(s)

M. Philippe **Michaud**
Seychelles Fishing Authority
Email: pmichaud@mfa.gov.sc

M. Tan Kay **Hwee**
Seychelles Fishing Authority
Deepsea Fisheries
Email: deepsea-fishery@mail.hinet.net

SIERRA LEONE

Absente

SRI LANKA**Chef de délégation**

M. Nimal **Hettiarachchi**
Ministry of Fisheries and Aquatic Resources
Development
Email: nimalhetti@gmail.com

Suppléant

Dr Samararatne **Subasinghe**
Ministry of Fisheries and Aquatic Resources
Development
Email: drsuba@hotmail.com

Conseiller(s)

M. A.D.P.C **Wijegoonawardana**
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
Email:

Dr Rekha **Maldeniya**
National Aquatic Resources Research and
Development Agency
(NARA)
Email: rekhamaldeniya@gmail.com

SOUDAN**Chef de délégation**

Absent

TANZANIE (RÉP. UNIE DE)**Chef de délégation**

Dr Kassim Gharib **Juma**
Ministry of Livestock and Fisheries
Email: kassimjuma52@yahoo.com

Suppléant

M. Hosea Gonza **Mbilinyi**
Ministry of Livestock and Fisheries
Development
Email: hoseagonza@yahoo.com

Conseiller(s)

M. Zahor Mohamed **El-Kharousy**
Tanzania Deep Sea Fishing Authority
Email: zahor1m@hotmail.com

M. Per Erik **Bergh**

DSFA

Email: bergh@nfd.info

M. Philippe **Cacaud**

DSFA

Email: pcacaud@nfd.info

THAÏLANDE**Chef de délégation**

Ms Pattira **Lirdwitayaprasit**
Department of Fisheries , Thailand
Email: pattiral@hotmail.com

Suppléant

Dr Smith **Thummachua**
Overseas Fisheries Management and
Economic Cooperation Group
Department of Fisheries
Email: thuma98105@yahoo.com

ROYAUME UNI**Chef de délégation**

Dr Chris **Mees**
MRAG Ltd
Email: c.mees@mrage.co.uk

VANUATU**Chef de délégation**

M. Laurent **Parenté**
Government of the Republic of Vanuatu
Email: laurentparente-vanuatu-imo@hotmail.com

Suppléant

M. Tony **Taleo**
Fisheries Department
Email: taleo@gmail.com

YEMEN

Absent

PARTIES COOPÉRANTES NON CONTRACTANTES**SÉNÉGAL****Chef de délégation**

M. Camille Jean Pierre **Manel**
Ministry of Fisheries and
Maritimes affairs
Email: cjpmanel@gmail.com

Suppléant

M. Sidi **Ndaw**
Direction Des Pêches Maritimes
Email: sidindaw@hotmail.com

AFRIQUE DU SUD**Chef de délégation**

M. Craig **Smith**
Department of Agriculture
Forestry and Fisheries
Email: CraigS@daff.gov.za

Suppléant

M. Ceba **Mtoba**
Department of Agriculture
Forestry and Fisheries
Email: CebaM@daff.gov.za

OBSERVATEURS**FÉDÉRATION RUSSE**

Dr Sergey Leontiev
Russian Research Institute of
Fisheries and Oceanography
(VNIRO)
Email: leon@vniro.ru

**COALITION FOR FAIR
FISHERIES**

ARRANGEMENTS
Ms Helene Bours
Email: bours.helene@scarlet.be

**GREENPEACE
INTERNATIONAL**

Ms Sari Tolvanen
Email:
sari.tolvanen@greenpeace.org

**COMMISSION DE L'OCÉAN
INDIEN**

M. Chi-Chao Liu
Fisheries Agency of
Taiwan, Province of China
Email:
chichao@msl.fa.gov.tw

Ms Jérôme Kompe
Fanjanirina
Email: Jerome.fanjavirina@coi-ioc.org

**INTERNATIONAL SEAFOOD
SUSTAINABILITY
FOUNDATION**

Ms Holly R. Koehler
Email: hkoehler@iss-foundation.org

OPRT

M. Wenjung Hsieh
Email: wenjung@tuna.org.tw

M. Yinho Liu
Email: simon@tuna.org.tw

M. Kuanting Lee
Email: simon@tuna.org.tw

PEW CHARITABLE TRUSTS

Ms Kristin von Kistowski
Email: kristin@kistowski.de

**US-JAPAN RESEARCH
INSTITUTE**

M. Hiroshi Ohta
Email: h-ohta@y.waseda.jp

Prof Isao Sakaguchi
Email:
isao.sakaguchi@gakushuin.ac.jp

**WORLDWIDE FUND FOR
NATURE**

Dr Wetjens Dimmlich
WWF Smart Fishing Initiative
Email:
wdimmlich@wwf.panda.org

EXPERTS INVITÉS

Ms Hsiang-Yin Chen
Fisheries Agency of Taiwan,
Province of China
Email:
hsianyin@msl.fa.gov.tw

M. Wei-Yang Liu
Fisheries Agency of Taiwan,
Province of China
Email:
weiyang@ofdc.org.tw

Dr Shih-Ming Kao
Email:
kaosm@mail.ntou.edu.tw

SECRÉTARIAT DE LA CTOI

M. Rondolph Payet
Executive Secretary
rp@iotc.org

M. Gerard Domingue
Compliance Officer
gd@iotc.org

M. Olivier Roux
Consultant
olivier@otolith.com

Dr David Wilson
Deputy Secretary/ Science
Manager
dw@iotc.org

M. Florian Giroux
Fisheries Officer –
Compliance
florian.giroux@iotc.org

M. Julien Million
Consultant
julienmillion2@gmail.com

M. Alejandro Anganuzzi
Conseiller technique
aa@iotc.org

Ms Claudia Marie
Programme Assistant
cm@iotc.org

INTERPRÈTES

Ms Catherine Jele
Email: c.jele@aiic.net

Ms Marie Françoise La Hausse
De Lalouviere
Email:
francoise@lahausse.co.za

Ms Michelle Searra
Email: franglais@icon.co.za

M. Muteba Kasanga
Email: kasangam@gmail.com

M. Gilbert Manirakiza
Email: manigilbert@gmail.com

M. Martyn Swain
Email: m.swain@aiic.net

Personnel d'appui technique
M. Noel Wan Sai Cheong
M. Gajendra Geeane

M. Santaram Soorkea
M. Nitish Teelwah

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR DE LA DIXIEME SESSION DU COMITE D'APPLICATION

Date : 2–4 mai 2013

Lieu : Grand Baie, Maurice

Horaire : 0900–1700

Président : M. Roberto Cesari

1. **OUVERTURE DE LA SESSION** (Président)
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
3. **ADMISSION DES OBSERVATEURS** (Président)
4. **APERÇU DE L'APPLICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE LA CTOI** (Président)
5. **RAPPORTS NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION** (Président)
6. **REVUE DES RAPPORTS D'APPLICATION PAR LES CPC - RES. 10/09** (Président)
7. **EXAMEN DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE PÊCHE ILLICITE DANS LA ZONE DE COMPÉTENCE DE LA CTOI** (Président)
8. **EXAMEN DE LA LISTE PROVISOIRE DES NAVIRES INN ET DES INFORMATIONS SOUMISES PAR LES CPC RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE PÊCHE ILLICITE DANS LA ZONE DE COMPÉTENCE DE LA CTOI – RES.11/03** (Président)
9. **REVUE DES EFFETS DE LA PIRATERIE SUR LES INSPECTIONS EN MER** (Président)
10. **MISE À JOUR SUR LES PROGRÈS RELATIFS À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES** (Président)
11. **ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MISES EN ŒUVRE PAR LE SECRÉTARIAT EN APPUI AUX CPC** (Président)
12. **EXAMEN DES DEMANDES D'ACCESSION AU STATUT DE PARTIE COOPÉRANTE NON-CONTRACTANTE**
13. **AUTRES QUESTIONS** (Président)
14. **ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIXIÈME SESSION DU COMITÉ D'APPLICATION** (Président)

ANNEXE III
LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre	Disponibilité
IOTC-2013-CoC10-01a	Ordre du jour provisoire de la dixième Session du Comité d'application	13 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-01b	Ordre du jour provisoire annoté de la dixième Session du Comité d'application	7 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-02	Liste provisoire des documents pour la dixième Session du Comité d'application	13 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-03	Rapport sur le niveau d'application.	7 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-03 Add_1	Synthèse de la liste des navires en activité dans la zone de compétence de la CTOI entre 2000 et 2012	2 mai 2013
IOTC-2013-CoC10-04a	Programme régional d'observateurs de la CTOI pour les transbordements en mer – Rapport du Secrétariat	8 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-04b	Résumé du Programme régional d'observateurs de la CTOI durant 2012– Rapport du contractant	8 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-05	Rapport sur la mise en œuvre d'une limitation de la capacité de pêche des CPC	22 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-05 Add1	Recueil des plans de développement de flottes	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-06	Mise à jour sur les progrès concernant l'évaluation des performances (Résolution 09/01)	27 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-07 Rev1	Concernant la liste CTOI de navires INN provisoire	18 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-08a	Éléments de discussion complémentaires - point 8 de l'ordre du jour du comité d'application	7 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-08b	La pêche INN pratiquée par les bateaux de pêche sous pavillon du Sri Lanka dans les eaux du BIOT – <i>préparé par le RU (Territoires)</i>	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-08c Rev1	Rapport de synthèse sur les infractions présumées observées dans le cadre du Programme régional d'observateurs (ROP)	18 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-08c Add1	Résultats des investigations sur les infractions potentielles signalées lors de la réunion 2012 du CdA et pour lesquelles aucune explication n'avait été fournie par les flottes concernées	18 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-08c Add2	Résultats des investigations sur les infractions potentielles signalées lors de la réunion 2012 du CdA et pour lesquelles aucune explication n'avait été fournie par les flottes concernées	3 mai 2013
IOTC-2013-CoC10-09	Rapport de synthèse sur les Missions d'Appui à l'Application	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-10	Obstruction des inspecteurs des pêches du BIOT dans l'exécution de leurs fonctions - <i>préparé par le RU (Territoires)</i>	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-11	Revue des réponses reçues des CPC suite à la lettre concernant la mise en application et le processus en intersessions	12 avril 2013
<i>Demandes de statut de Partie coopérante non-contractante</i>		
IOTC-2013-CoC10-CNCP01	Demande de statut de Partie coopérante non-Contractante de la République Populaire Démocratique de Corée	23 janvier 2013
IOTC-2013-CoC10-CNCP02	Demande de statut de Partie coopérante non-Contractante du Sénégal	15 février 2013
IOTC-2013-CoC10-CNCP03	Demande de statut de Partie coopérante non-Contractante de la République d'Afrique du Sud	17 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CNCP04	Demande de statut de Partie coopérante non-Contractante de Djibouti	15 avril 2013
<i>Rapports d'application - Membres</i>		
IOTC-2013-CoC10-CR01	Australie	2 avril 2013

Document	Titre	Disponibilité
IOTC-2013-CoC10-CR02 Rev2	Belize	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR03	Chine	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR04 Rev1	Comores	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR05	Érythrée	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR06 Rev1	Union Européenne	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR07 Rev1	France (territoires)	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR08	Guinée	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR09	Inde	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR10 Rev1	Indonésie	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR11	Iran, République Islamique d'	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR12 Rev2	Japon	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR13 Rev1	Kenya	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR14 Rev1	Corée, République de	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR15 Rev1	Madagascar	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR16	Malaisie	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR17	Maldives	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR18	Maurice	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR19 Rev1	Mozambique	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR20	Oman	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR21	Pakistan	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR22	Philippines	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR23 Rev1	Seychelles	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR24	Sierra Leone	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR25	Sri Lanka	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR26	Soudan	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR27	Tanzanie, République Unie de	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR28	Thaïlande	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR29	Royaume-Uni (territoires)	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR30 Rev1	Vanuatu	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR31	Yémen	2 avril 2013
Rapports d'application – Parties coopérantes non-contractantes		
IOTC-2013-CoC10-CR32	Sénégal	2 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-CR33 Rev1	Afrique du Sud	2 avril 2013
Rapports de mise en œuvre – Membres		
IOTC-2013-CoC10-IR01	Australie	7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR02	Belize	14 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR03 Rev1	Chine	29 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR04	Comores	13 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR05	Érythrée	En retard : 7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR06	Union Européenne	21 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR07	France (territoires)	8 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-IR08	Guinée	En retard : 7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR09	Inde	15 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR10	Indonésie	7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR11	Iran, République Islamique d'	9 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR12	Japon	12 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR13	Kenya	15 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-IR14	Corée, République de	1 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-IR15	Madagascar	16 avril 2013
IOTC-2013-CoC10-IR16	Malaisie	8 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR17	Maldives	7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR18	Maurice	19 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR19	Mozambique	7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR20	Oman	29 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR21	Pakistan	En retard : 7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR22	Philippines	17 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR23	Seychelles	22 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR24	Sierra Leone	En retard : 7 mars 2013

Document	Titre	Disponibilité
IOTC-2013-CoC10-IR25	Sri Lanka	7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR26	Soudan	En retard : 7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR27	Tanzanie, République Unie de	21 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR28	Thaïlande	22 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR29	Royaume-Uni (territoires)	7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR30	Vanuatu	7 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR31	Yémen	En retard : 7 mars 2013
<i>Rapports de mise en œuvre – Parties coopérantes non-contractantes</i>		
IOTC-2013-CoC10-IR32	Sénégal	16 mars 2013
IOTC-2013-CoC10-IR33	Afrique du Sud	24 avril 2013

ANNEXE IV
CAPACITE DE PECHE DE REFERENCE ET PLANS DE DEVELOPPEMENT DES FLOTTES

Tableau 1. Capacité de pêche limite de référence, basée sur le tonnage des navires déclarés comme actifs en 2006 (thons tropicaux).

CPC		A. Référence 2006	B. prévus aux PDF 2007-2012	Capacité de référence en 2012 (A+B)	Capacité active en 2012	Capacité devant être ajoutée au titre des PDF								
						2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	> 2020	
Australie	(TJB)	3 312		3 312	1 091									
Belize	(TB)		2 400	2 400		400	400							
Chine	(TB)	27 216		27 216	16 236									
Comores														
Érythrée														
Union européenne	(TB)	96 595		96 595	61 177									
France (territoires)	(TB)	4 638	7 994	12 632	12 632									
Guinée	(TJB)	1 439		1 439										
Indie	(TJB)	32 950	2 800	35 750	3 282	1 400	1 800	1 800	1 250	1 250	1 100	600	600	
Indonésie	(TB)	124 011	70 084	194 095	142 360	6 600	6 600	6 270						
Iran	(TB)	92 653	22 800	115 453	102 408	15 500	22 150							
Japon	(TB)	91 076		91 076	44 494									
Kenya	(TB)													
Corée, répub. de	(TB)	15 274		15 274										
Madagascar	(TB)	263		263	258.11									
Malaisie	(TJB)	2 299	15 334	17 633										
Maldives	(TB)		766	766	8 809	90	68	68	68	68	68	45	45	
Maurice	(TJB)	1 931	16 326	18 257		5 331	7 997	5 331	5 331	5 331				
Mozambique	(TB)				444		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
Oman	(TB)	3 126	7 172	(10 298)	7 661	1 146	1 146	1 146					5 730	
Pakistan	(TB)		20 000	(20 000)	1 130	10 000	10 000	10 000						
Philippines	(TJB)	10 304		10 304	7 108									
Seychelles	(TB)	41 735	132 572	174 307	38 767	18 556	18 556	18 556	18 556					
Sierra Leone														
Sri Lanka	(TB)	18 436	28 288	46 724	50 776	49 993	76 428	105 227						
Soudan														
Tanzanie	(TB)				2 412									
Thaïlande	(TB)	13 771	12 750	26 521	4 678	5 750	5 750							
R.-U. (territoires OI)	(TB)													
Vanuatu	(TB)		25 875	25 875										
Yémen														
Sénégal	(TJB)	1 250												
Afrique du Sud	(TB)	3 013	3 056	6 069	3 484									
Total	(TJB + TB)	585 292	368 217	952 259	509 206	114 766	160 895	158 398	35 205	16 649	11 168	10 645	6 375	
Différence par rapport à la référence 2006				163%	87%									251%

N.B. Les estimations de la capacité (chiffres entre parenthèses) pour les CPC qui n'ont pas déclaré leur liste des navires en activité pour 2011 sont basées sur leur nombre de navires autorisés au 12 mars 2013.

Tableau 2. Capacité de pêche limite de référence, basée sur le nombre de navires déclarés comme actifs en 2006 (thons tropicaux).

CPC	A. Référence 2006	B. prévus aux PDF 2007-2012	Capacité de référence en 2012 (A+B)	Capacité active en 2012	Capacité devant être ajoutée au titre des PDF								
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	>2020	
Australie	10		10	6									
Belize		4	4		2	1	1						
Chine	67		67	31									
Comores													
Érythrée													
Union européenne	49		49	27									
France (territoires)	2	3	5	5									
Guinée	3		3										
Inde	70	12	82	20	12	12	12	12	7	7	6	10	
Indonésie	1 201	509	1 710	1 278	60	60	60	57					
Iran	1 016	14	1 030	1 222	11	20	29						
Japon	227		227	73									
Kenya													
Corée, répub. de	38		38										
Madagascar	2		2	7									
Malaisie	28	83	111		24								
Maldives		31	31	249	3	4	3	3	3	3	3	3	4
Maurice	8	15	23		15	2	3	2	2	2	2	5	5
Mozambique				1			5	5	5	5	5	5	5
Oman	24	42	66	(41)	7	7	7	7					
Pakistan		30	30	(10)	30	30	30	30					
Philippines	18		18	14									
Seychelles	34	71	105	39	11	11	11	11	11				
Sierra Leone													
Sri Lanka	1 001	125	1 126	2 482	241	288	305	385					
Soudan													
Tanzanie				8									
Thaïlande	9	30	39	5	30	25	25						
R.-U. (territoires OI)													
Vanuatu		48	48										
Yémen													
Sénégal	3		3										
Afrique du Sud	13	10	23	13									
Total	3 823	1 027	4 850	5 531	446	460	491	512	28	17	14	19	

N.B. Les estimations de la capacité (chiffres entre parenthèses) pour les CPC qui n'ont pas déclaré leur liste des navires en activité pour 2011 sont basées sur leur nombre de navires autorisés au 12 mars 2013.

Tableau 3. Capacité de pêche limite de référence, basée sur le tonnage des navires déclarés comme actifs en 2007 (espadon et germon).

CPC		A. Référence 2007	B. Prévus aux PDF 2008-2012	Capacité de référence en 2012 (A+B)	Capacité active en 2012	Capacité devant être ajoutée au titre des PDF							
						2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	>2020
Australie	(TJB)												
Belize	(TB)	1620		1620	1983								
Chine	(TB)		3389	3389	1745								
Comores													
Érythrée													
Union européenne	(TB)	21922	3375	25297	11586								
France (territoires)	(TB)							1286					2143
Guinée	(TJB)												
Inde	(TJB)												
Indonésie	(TB)												
Iran	(TB)												
Japon	(TB)												
Kenya	(TB)												
Corée, répub. de	(TB)												
Madagascar	(TB)												
Malaisie	(TJB)				582								
Maldives	(TB)												
Maurice	(TJB)				289	800	1600	2000	1600	2000			
Mozambique	(TB)						3750	3750	1875	1875	1875	1875	33750
Oman	(TB)												
Pakistan	(TB)												
Philippines	(TJB)												
Seychelles	(TB)	536		536									
Sierra Leone													
Sri Lanka	(TB)		452	452		2518	3432	4263					
Soudan													
Tanzanie	(TB)												
Thaïlande	(TB)												
R.-U. (territoires OI)	(TB)												
Vanuatu	(TB)												
Yémen													
Sénégal	(TJB)												
Afrique du Sud	(TB)		4274	4274									
Total	(TJB+TB)	24078	11490	35568	16185	3318	8782	11299	3475	3875	1875	1875	35893
Différence par rapport à la capacité 2007				148%	67%								440%

Tableau 4. Capacité de pêche limite de référence, basée sur le nombre de navires déclarés comme actifs en 2007 (espadon et germon).

CPC	A. Référence 2007	B. Prévus aux PDF 2008-2012	Capacité de référence en 2012 (A+B)	Capacité active en 2012	Capacité devant être ajoutée au titre des PDF								
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	>2020	
Australie													
Belize	10		10	6									
Chine		10	10	5									
Comores													
Érythrée													
Union européenne	72	15	87	44									
France (territoires)								15					25
Guinée													
Inde													
Indonésie													
Iran													
Japon													
Kenya													
Corée, répub. de													
Madagascar													
Malaisie				5									
Maldives													
Maurice				5	2	4	5	4	5				
Mozambique						10	10	5	5	5	5		90
Oman													
Pakistan													
Philippines													
Seychelles	1		1										
Sierra Leone													
Sri Lanka		14	14		15	15	17						
Soudan													
Tanzanie													
Thaïlande													
R.-U. (territoires OI)													
Vanuatu													
Yémen													
Sénégal													
Afrique du Sud		20	20										
Total	83	59	142	65	17	29	47	9	10	5	5	115	

ANNEXE V
DECLARATIONS DE MAURICE ET DU ROYAUME-UNI (TERRITOIRES)

« Le Gouvernement de la République de Maurice affirme de nouveau qu'il ne reconnaît pas le soi-disant "Territoire britannique de l'océan Indien" ("BIOT"), que le Royaume-Uni a créé en retirant illégalement l'archipel des Chagos du territoire de Maurice avant son accession à l'indépendance, en violation du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale 1514 (XV) du 14 décembre 1960, 2066 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966 et 2357 (XXII) du 19 décembre 1967.

Le Gouvernement de la République de Maurice rappelle que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, fait partie intégrante du territoire souverain de la République de Maurice en vertu du droit mauricien et international. La République de Maurice, néanmoins, ne peut pas exercer ses droits sur l'archipel des Chagos en raison du contrôle de facto et illégal qu'exerce le Royaume-Uni sur l'archipel.

Par ailleurs, le Gouvernement de la République de Maurice ne reconnaît pas l'existence de "l'aire marine protégée" que le Royaume-Uni prétend créer autour de l'archipel des Chagos, en violation du droit international, y compris des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Le gouvernement de Maurice a engagé une procédure le 20 Décembre 2010 contre le gouvernement britannique en vertu de l'article 287 et de l'annexe VII de la CNUDM pour contester la légalité de "l'aire marine protégée". Le différend est actuellement devant le Tribunal arbitral constitué au titre de l'Annexe VII de la CNUDM.

Au vu de ce qui précède, tout document soumis par le Royaume-Uni à ce comité concernant l'archipel des Chagos ou qui concerne l'archipel des Chagos sous l'appellation "BIOT", ainsi que toute action ou décision qui pourrait être prise sur la base d'un tel document, ne peut ni doit être considéré comme signifiant que le Royaume-Uni a la souveraineté ou tout autre droit sur l'archipel des Chagos. »

« Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur le Territoire britannique de l'océan Indien qui a été cédé à la Grande-Bretagne en 1814 et est resté une dépendance britannique depuis lors. Comme le gouvernement britannique l'a réitéré à maintes reprises, nous avons entrepris de céder le territoire à l'île Maurice lorsqu'il ne sera plus nécessaire pour les besoins de notre défense. »

ANNEXE VI
INFORMATIONS SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 09/01 - SUR LES SUITES A DONNER A L'EVALUATION DES
PERFORMANCES

(Note : numérotation et recommandations selon Annexe I de la Rés. 09/01)

CONSERVATION ET GESTION	RESPONSABILITE	ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ECHEANCE	PRIORITE
Collecte et partage des données				
4. L'échéance de déclaration des données sur les navires en activité devra être modifiée pour être suffisamment avant la réunion du Comité d'application. Cette nouvelle date devra être arrêtée par le Comité d'application.	<i>Comité d'application</i>	Achevé : les résolutions 10/07 et 10/08 ont modifié la date de déclaration des navires en activité, qui est maintenant le mois précédent la réunion du Comité d'application. La Résolution 10/08 établit le 15 février comme nouvelle échéance de déclaration de la liste de navires en activité pour l'année précédente.	Revue périodique des Résolutions	Basse
7. Le non respect des mesures devra être suivi avec attention et identifié pour chaque membre (y compris en ce qui concerne les déclarations de données).	<i>Comité d'application</i>	En cours : La résolution 10/09 a en partie été élaborée pour cela. Les rapports sur le respect des exigences de déclaration des données sont régulièrement examinés par le Comité d'application et discutés lors des GT sur les espèces, sur la collecte des données et les statistiques et par le Comité scientifique. Pour la réunion 2011 du Comité d'application, des rapports par pays ont été préparés dans ce but. Une première mise en œuvre de cette approche a été réalisée lors de la réunion du Comité d'application en 2011 (Colombo, Sri Lanka). Reste à mettre en place un mécanisme de sanctions/incitations.	Revue annuelle lors de la réunion du Comité d'application	Haute

8. Les causes de non respect seront identifiées en coopération avec les membres concernés.	<i>Comité d'application</i>	<p>En cours : les termes de référence du Comité d'application ont été révisés en 2020 (réés. 10/09) et prévoient l'évaluation du niveau d'application des CPC. Le Secrétariat, par le biais de sa section Application, est en liaison avec les correspondants nationaux pour déterminer les causes de non respect, en particulier en matière de déclaration des données.</p> <p>L'identification des causes de non conformité a débuté avec une approche par pays (Réunion du Comité d'application 2011 – Colombo, Sri Lanka).</p> <p>À partir de 2013, la Section Application a commencé à réaliser des missions d'appui à l'application, dont le Sri Lanka et l'Indonésie ont déjà bénéficié.</p>	Revue annuelle lors de la réunion du Comité d'application	Haute
9. Une fois les causes de non respect identifiées et tous les efforts raisonnables déployés pour améliorer la situation, tout membre ou non membre continuant à ne pas respecter les mesures devra être sanctionné de manière appropriée (comme par le biais de mesures commerciales).	<i>Comité d'application</i>	<p>En suspens : la résolution 10/10 prévoit le cadre nécessaire pour l'application de mesures commerciales et le processus correspondant. Des réductions des allocations des futurs quotas ont été proposées pour dissuader la non-application. Le processus doit encore être mis en œuvre</p>	Revue annuelle lors de la réunion du Comité d'application	Haute
17. Il conviendra de séparer en deux résolutions distinctes les obligations des États du pavillon de déclarer les données sur leurs navires et celles des membres de déclarer les données sur les navires de pays tiers auxquels ils accordent un permis de pêche dans leur ZEE.	<i>Comité d'application</i>	<p>Achevé : les résolutions 12/07 (ex 10/07) et 10/08 concernent les exigences de déclaration de États du pavillon et riverains, en ce qui concerne les navires en activité dans la zone de compétence de la CTOI.</p>	Revue annuelle lors de la réunion du Comité d'application	Moyenne
Qualité et fourniture des avis scientifiques				
24. Il conviendrait de mettre plus l'accent sur le respect des exigences de données à collecter.	<i>Comité d'application</i>	<p>En cours : le GT sur la collecte des données et les statistiques et les GT sur les espèces évaluent la disponibilité et la qualité des données et recommande au Comité scientifique des mesures pour améliorer la qualité des données. Le Comité d'application reçoit un rapport sur la ponctualité et l'exhaustivité des déclarations des données requises par les diverses résolutions, pour chaque pays.</p>	Revue annuelle lors de la réunion du Comité d'application	Haute

APPLICATION ET RESPECT	RESPONSABILITE	ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ECHÉANCE	PRIORITE
51. La CTOI devrait développer un système complet de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) par le biais de la mise en œuvre de mesures déjà en vigueur et au travers de l'adoption de nouvelles mesures et d'outils tels qu'un programme d'observateurs embarqués, un système de documentation des captures ainsi qu'un système d'inspection à bord.	<i>Comité d'application</i>	<p>En cours : la CTOI a déjà mis en place un grand nombre de mesures SCS. Cependant, leur application est du ressort et de la responsabilité des CPC. Les propositions d'introduire un système de documentation de captures, en particulier pour les principales espèces sous mandat de la CTOI, ont jusqu'à ce jour été refusées par les CPC. La résolution 10/04 exige que des observateurs et des échantillonneurs doivent surveiller le débarquement des captures.</p> <p>Le Programme régional d'observateurs (PRO) de la CTOI a, au cours des deux années écoulées, été étendu pour inclure la vérification des documents à bord des navires de pêche (autorisation de pêche par l'État du pavillon et livres de pêche), des identifiants du navire (par rapport aux informations du Registre CTOI des navires autorisés) et des SSN.</p>	Revue annuelle lors de la réunion de la CTOI	Haute
Suivi des infractions				
53. La CTOI devrait explorer les options concernant les possibles manques de suivi dans les violations par les CPC.	<i>Comité d'application</i>	<p>En cours. le Comité d'application, dans le cadre de ses termes de référence révisés, est mieux à même d'évaluer ces cas grâce aux rapports d'application par pays et continuera en 2012.</p> <p>Les infractions détectées dans le cadre du PRO sont communiquées aux flottes concernées, pour enquête et rapport sur les faits et sur les éventuelles actions prises.</p>	Revue annuelle lors de la réunion de la CTOI	Moyenne
54. La CTOI devrait établir un mécanisme de sanctions pour non conformité et charger le Comité d'application du développement d'une approche structurelle des cas d'infractions.	<i>Comité d'application</i>	En suspens : le Comité d'application, dans le cadre de ses termes de référence révisés, élaborera un système d'incitations et de sanctions et un mécanisme pour leur application, pour encourager le respect par les CPC.	Débuté en 2012. Pilotage par un petit groupe de CPC.	Haute
Mécanismes coopératifs visant à détecter et empêcher le non respect des mesures				
56. Une approche structurée et intégrée devrait être développée par le Comité d'application, pour évaluer la conformité de chacun des membres au regard des résolutions de la CTOI en vigueur.	<i>Comité d'application</i>	En cours : Depuis la réunion du Comité d'application en 2012, des rapports d'application par pays ont été préparés dans ce but sur la base de la Résolution 10/09.	Revue annuelle lors de la réunion du Comité d'application	Haute

57. Les CPC devraient faire l'objet d'un rappel sur leur devoir de mettre en conformité leurs législations par rapports aux mesures de conservation et de gestion adoptées par la CTOI.	<i>Comité d'application</i>	<p>En cours : on rappelle chaque année aux CPC leur responsabilité d'intégrer les mesures de conservation et de gestion de la CTOI dans leur législation nationale. Les rapports d'implémentation, obligatoires au titre de l'Accord CTOI, fournissent un mécanisme de suivi des progrès dans la mise en œuvre à un niveau national.</p> <p>Le Secrétariat de la CTOI a proposé un projet dans le cadre du fonds Banque mondiale/COI pour un <i>Partenariat global pour les océans</i>, afin d'élaborer un modèle de cadre juridique visant à faciliter pour les CPC le processus de transposition dans leur législation nationale des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission.</p>	Revue annuelle lors de la réunion de la CTOI	Haute
58. L'exigence de la présentation de rapports nationaux sur la mise en œuvre des mesures de la CTOI devrait être renforcée.	<i>Comité d'application</i>	<p>En cours : avant chaque session de la CTOI, un rappel est envoyé aux CPC et un modèle, révisé chaque année, est fourni aux CPC par le Secrétariat pour faciliter la préparation des rapports nationaux sur la mise en œuvre des mesures de la CTOI. L'application de ces mesures sera évaluée par le biais des rapport d'application par pays.</p>	Revue annuelle lors de la réunion de la CTOI	Haute
59. Le sens des responsabilités au sein de la CTOI semble très faible. De ce fait, une plus grande responsabilisation est requise. Il y a probablement un besoin d'évaluation des performances des CPC.	<i>Comité d'application</i>	<p>En cours : les termes de référence révisés du Comité d'application faciliteront cette évaluation sous la forme des rapports d'application par pays préparés pour la session 2011.</p> <p>Par le biais des missions d'appui à l'application, les CPC prennent mieux conscience de leur rôle dans l'efficacité de la Commission.</p>	Revue annuelle lors de la réunion de la CTOI	Moyenne
60. L'établissement de mécanismes formels de SCS (ex : programmes d'observateurs) devrait être envisagé.	<i>Comité d'application</i>	<p>En cours : la Résolution 12/05 fait provision pour un programme d'observateurs afin de surveiller les transbordements en mer, en plaçant des observateurs sur les cargos. La Résolution 11/04 (remplaçant les Résolution 09/04 et 10/04) établit un Programme régional d'observateurs à bord des navires de pêche et des programmes d'échantillonnage au port pour les pêcheries artisanales.</p>	Revue annuelle lors de la réunion de la CTOI	Moyenne

COOPÉRATION INTERNATIONALE	RESPONSABILITE	ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ECHEANCE	PRIORITE
Relations avec les parties non coopérantes et non membres				
70. Quand la non coopération est avérée et que tous les recours raisonnables en vue d'améliorer la situation ont été épuisés, tout non membre persistant à ne pas coopérer devrait être justement sanctionné, par exemple par le biais de mesures relatives commerciales.	<i>Comité d'application</i>	En cours : la résolution 10/10 fournit le cadre nécessaire pour appliquer des mesures commerciales. Des actions sont prises par le Comité d'application dans le cadre de ses termes de référence révisés. Cependant, la création d'un programme de primes et de sanctions et d'un mécanisme pour leur application afin d'encourager la mise en application par toutes les CPC est toujours en suspens .	Revue annuelle lors de la réunion de la CTOI	Haute

ANNEXE VII

ENSEMBLE CONSOLIDÉ DES RECOMMANDATIONS DE LA 10^E SESSION DU COMITÉ
D'APPLICATION (2-4 MAI 2013) À LA COMMISSION**Revue de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI**

CdA10.01. 8. Notant les problèmes spécifiques identifiés durant le CdA10, que de nombreuses CPC rencontrent dans la mise en œuvre, en particulier le minimum de 5% de couverture par les observateurs, les données de base exigibles, la mise en œuvre des mesures du ressort des États du port et le système de surveillance des navires (en particuliers pour les pêcheries artisanales), ainsi que les difficultés d'interprétation de certaines MCG de la CTOI, le CdA **RECOMMANDE** que les CPC poursuivent leurs efforts pour améliorer leur état d'application et, pour ce, profitent de la connaissance et de l'expérience du Secrétariat de la CTOI pour les aider à s'assurer qu'elles comprennent correctement leurs obligations stipulées dans les diverses mesures de conservation et de gestion de la Commission.

Rapports nationaux sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion

CdA10.02. 20. Le CdA **RECOMMANDE** que les CPC qui n'ont pas soumis leur rapport national pour 2013 le fassent dans les meilleurs délais. Le Secrétariat travaillera avec chacune de ces CPC pour s'assurer que son rapport national soit soumis et publié sur le site Web de la CTOI et pour informer l'ensemble des CPC de la réception de chaque rapport par le biais d'une circulaire.

Examen des rapports d'application par pays – Rés. 10/09

CdA10.03. 32. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission décide de la rédaction et de l'envoi par le Président de la CTOI aux CPC concernées de lettres de commentaires soulignant les points de non-application ainsi que les difficultés et obstacles rencontrés.

CdA10.04. 33. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage d'adopter une date limite (par exemple 60 ou 90 jours avant la session annuelle suivante de la Commission) pour les réponses des CPC aux « lettre de commentaire sur les questions d'application » de la Commission sur la base des délibérations du CdA.

CdA10.05. 34. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage les mesures à mettre en place pour donner suite aux problèmes listés dans l'[Annexe IV](#), y compris les activités de développement des capacités qui permettraient de remédier à ces problèmes, en particulier pour les États côtiers en développement.

Examen des informations additionnelles concernant des activités de pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI

CdA10.06. 40. Le CdA **RECOMMANDE** que, à l'avenir, les informations concernant les cas INN soient signalées par la voie officielle, c'est à dire au Secrétariat, suivant la procédure établie par la CTOI.

CdA10.07. 46. Le CdA **RECOMMANDE** que le Sri Lanka continue de fournir les rapports mensuels, y compris i) des preuves des actions prises à l'encontre des navires INN, ii) les noms des propriétaires et capitaines actuels et précédents et iii) les numéros CTOI de la Liste des navires autorisés, dans un format standardisé, même si aucune nouvelle information n'est disponible, pour chacun des navires signalés à la CTOI pour pêche INN.

CdA10.08. 47. Le CdA **RECOMMANDE** que le Sri Lanka fournisse régulièrement au Secrétariat, pour circulation à la Commission, des informations sur la mise en œuvre de leur feuille de route pour le mécanisme de surveillance des navires et sur l'adoption de nouveaux critères pour un régime de licences hauturières.

Suites données aux décisions prises lors de la 9^e session du Comité d'application, approuvées par la Commission

CdA10.09. 52. Le CdA **RECOMMANDE** que les CPC identifiées dans le document IOTC-2013-CoC10-08c Rev_1, un résumé des infractions potentielles aux réglementations de la CTOI par de grands navires de pêche (LSTLV ou transporteurs) qui n'ont pas soumis de réponse au Comité, enquêtent et fassent rapport à la CTOI, via son Secrétariat et dans les 3 mois suivant la fin de la 17^e Session de la Commission, sur les résultats de leurs investigations et sur les suites données aux irrégularités identifiées. Afin d'aider à l'évaluation des éventuelles infractions, des copies des livres de pêche, des traces SSN, des licences, et de tout autre document pertinent, devront être fournies par l'État du pavillon.

CdA10.10. 53. Le CdA **RECOMMANDE** que le Secrétariat assure un suivi, d'une année sur l'autre, des situations d'infractions potentielles relevées afin de permettre au CdA d'identifier les cas d'infractions répétées.

Examen de la Proposition de Liste de navires INN et des informations fournies par les CPC relatives aux activités de pêche illégale dans la zone de compétence de la CTOI – Rés. 11/03

« Ocean Lion » (pavillon inconnu)

CdA10.11. 56. Le CdA **RECOMMANDE** que l'*Ocean Lion* soit maintenu sur le Liste des navires INN de la CTOI dans la mesure où aucune nouvelle information n'a été présentée pour examen par le CdA10.

« Yu Maan Won » (pavillon inconnu)

CdA10.12. 58. Le CdA **RECOMMANDE** que le *Yu Maan Won* soit maintenu sur le Liste des navires INN de la CTOI dans la mesure où aucune nouvelle information n'a été présentée pour examen par le CdA10.

« Gunuar Melyan 21 » (pavillon inconnu)

CdA10.13. 60. Le CdA **RECOMMANDE** que le *Gunuar Melyan 21* soit maintenu sur le Liste des navires INN de la CTOI dans la mesure où aucune nouvelle information n'a été présentée pour examen par le CdA10.

« Hoom Xiang II » (pavillon inconnu)

CdA10.14. 62. Le CdA **RECOMMANDE** que le *Hoom Xiang II* soit maintenu sur le Liste des navires INN de la CTOI et que le gouvernement malaisien s'efforce d'identifier le nouveau pavillon de ce navire.

Liste provisoire des navires INN de la CTOI –Autres navires

CdA10.15. 64. Le CdA **RECOMMANDE** qu'un appui juridique adéquat soit présent lors des futures sessions du CdA pour assister les membres dans leurs discussions sur les cas potentiellement INN.

Txori Argi (UE(Espagne))

CdA10.16. 67. Le CdA **A DÉFÉRÉ** la décision sur cette question à la 17^e session de la Commission.

FU HSIANG FA N°21 (pavillon inconnu)

CdA10.17. 70. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage d'ajouter le *FU HSIANG FA N°21* sur la Liste provisoire des navires INN de la CTOI, comme prévu par le paragraphe 12 de la Résolution 11/03.

HSIANG FA 26 (Seychelles)

CdA10.18. 73. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de maintenir le *HSIANG FA 26* sur la Liste provisoire des navires INN de la CTOI, comme prévu par le paragraphe 14 de la Résolution 11/03.

Hwa Kun N°168 (Taïwan, Province de Chine)

CdA10.19. 76. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de maintenir le *Hwa Kun N°168* sur la Liste provisoire des navires INN de la CTOI, comme prévu par le paragraphe 14 de la Résolution 11/03.

Examen des effets de la piraterie sur les inspections en mer

CdA10.20. 79. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission discute de l'opportunité d'élaborer dans l'avenir un protocole de bonnes pratiques pour les navires en transit ayant à bord des gardes armés et une mesure de gestion exécutoire formelle concernant un mécanisme régional d'arraisonnement et d'inspection en mer.

Progrès accomplis concernant l'évaluation des performances

CdA10.21. 83. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission prenne connaissance de l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, intéressant le CdA, fournie en [Annexe VI](#).

CdA10.22. 84. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission décide si une autre évaluation des performances de la CTOI devrait être réalisée en 2014, dans la mesure où la précédente a été terminée en 2009.

Activités du Secrétariat en appui au développement des capacités des CPC en développement

CdA10.23. 87. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de renouveler son soutien aux travaux du Secrétariat en 2013, afin de lui permettre de réaliser de nouvelles missions de développement des capacités dans le but d'améliorer l'application des MCG par les membres de la CTOI et également qu'elle envisage d'élaborer un plan de travail pour 2013/2014.

Examen des demandes d'accession au statut de partie coopérante non contractante

République populaire démocratique de Corée

CdA10.24. 89. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission examine la candidature au renouvellement du statut de partie coopérante non contractante de la République populaire démocratique de Corée, durant la 17^e Session de la Commission.

Sénégal

CdA10.25. 91. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de renouveler le statut de partie coopérante non contractante du Sénégal.

Afrique du sud, République d'

CdA10.26. 93. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission envisage de renouveler le statut de partie coopérante non contractante de l'Afrique du Sud.

Djibouti

CdA10.27. 95. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission examine la candidature au statut de partie coopérante non contractante de Djibouti durant la 17^e Session de la Commission.

Autres questions

Date et lieu de la 11^e session du Comité d'application

CdA10.28. 97. Le CdA **RECOMMANDE** que la 11^e session du Comité d'application se tienne immédiatement avant la 18^e Session de la Commission. Les dates et lieu exacts seront déterminés par la Commission lors de sa 17^e session.

Revue de la proposition de rapport et adoption du rapport de la Dixième session du Comité d'application

CdA10.29. 100. Le CdA **RECOMMANDE** que la Commission prenne connaissance de l'ensemble consolidé des recommandations émises par le CdA10, fourni en [Annexe VII](#).